

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 18 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 08 mars 2022**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 08 mars 2022**.

Présents : HAMON Xavier, TAILLARD Michel, EVANO Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, CARREE Kévin, JEHANNO Anne-Cécile, COLLIN Adeline; LEBON Christine, COJAN Daniel, TILLY Florent, BURLOT Alain ; CAPPEAU Laurent

Absents ayant donné pouvoir : Jacques LE POTIER donne pouvoir à Michel TAILLARD, Julien ROBIN donne pouvoir à Daniel COJAN, Isabelle LE BOUDEC donne pouvoir à Xavier HAMON

A été nommé secrétaire : Kévin CARREE

Le procès-verbal de la séance du 23 Février 2022 a été adopté

1- Vote Comptes de Gestion 2021 : Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs s'y afférents. Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 des différents budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** les comptes de gestion du Budget principal de la commune et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Vote Compte administratif 2021 : Budget Principal

Le Compte administratif 2021 du budget Principal est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	554 514.42	605 055.72
Section d'investissement	1 060 857.24	1 229 471.59
Report en section de fonctionnement 002		30 000
Report en section d'investissement 001		91 645.23
RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)	1 615 071.66	1 956 172.54

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TAILLARD, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2021

3- Vote Compte administratif 2021 : Budget Lotissement n°2 – Guer du Bourg

Le Compte administratif 2021 du budget Lotissement est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	138 786.59	137 887.04
Section d'investissement	127 898.70	120 954
Report en section de fonctionnement 002	40 947.50	

Report en section d'investissement 001	954	
RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)	308 586.79	258 841.04

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TAILLARD, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2021

4- Vote Compte administratif 2021 : Budget Lotissement – Clos du verger

Le Compte administratif 2021 du budget Lotissement est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	16 127.95 €	16 128.26 €
Section d'investissement	16 127.95 €	80 000.00 €
Report en section de fonctionnement 002		
Report en section d'investissement 001		
RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)	32 255.9 €	96 128.26 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TAILLARD, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2021

5- Vote Compte administratif 2021 : Budget Lotissement n°1 – Hameau des Chênes

Le Compte administratif 2021 du budget Lotissement est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	67 429.47 €	49 358.71 €
Section d'investissement	37 529.05 €	49 358.28 €
Report en section de fonctionnement 002		18 070.76 €
Report en section d'investissement 001	11 829.23 €	
RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)	116 787.75 €	116 787.75 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TAILLARD à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2021

6- Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 : Budget Lotissement – Guer du Bourg

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 41 847.05
- Un déficit d'investissement de : 7898.70

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-899.55
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-40 947.50
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-41 847.05
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 898.70
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	7 898.70
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-41 847.05

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

7- Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022 : Budget Lotissement – Clos du verger

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 0.31€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.31
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	63 872.05
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.31
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.31
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Fonctionnement : si le solde excédent le montant du besoin de financement de la section d'investissement

8- Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 : Budget Principal

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 80 541.30
- Un excédent d'investissement : 250 559.58

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	80 541.30
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	80 541.30
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	260 559.58
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-6 900.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	80 541.30
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	80 541.30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

9- Taux des contributions directes 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2022.

Ils restent donc fixés ainsi :

- Taxe foncière (bâti) : 20,54% Part communale
- Taxe foncière (bâti) : 19.53% part départementale
- =40.07%**

- Taxe foncière (non bâti) : 56,50 %

10- Budget Primitif 2022 : Budget Principal

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 pour le budget communal. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 625 247.30€
- Recettes et dépenses d'investissement : 682 832.69€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2022 Budget communal

11- Budget Primitif 2022 : Lotissement n°2 – Guer du Bourg

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 pour le lotissement n°2 – Guer du Bourg.
Il s'équilibre ainsi :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 172 755.75€

Recettes et dépenses d'investissement : 177 898.70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2022 Lotissement n°2 – Guer du Bourg

12- Budget Primitif 2022 : Lotissement Clos du verger

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 pour le lotissement clos du verger. Il s'équilibre ainsi :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 104 563.08€

Recettes et dépenses d'investissement : 115 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2022« Lotissement Clos du verger »